RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2020

OBJET :

DE-20-12-1-35) SIGNATURE DE LA CONVENTION "TICKETS LOISIRS" AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absent excusé : M. LEROY (pouvoir à Mme KAMINSKA).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7864H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la mise en place par la Région Ile-de-France de Tickets Loisirs pour faciliter l'accès des Franciliens aux îles de loisirs et leur permettre de profiter des activités qui y sont proposées ;

Considérant la volonté de la Ville de Vincennes de bénéficier du dispositif des Tickets Loisirs fournis par la Région Ile-de-France pour les enfants des Espaces Jeunes ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers, Santé du 10 décembre 2020,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention « Tickets Loisirs » avec le Conseil régional d'Ile-de-France pour l'obtention de 108 tickets loisirs, d'une valeur unitaire de 6 € ;

ARTICLE II : Autorise Madame le maire à signer ladite convention ;

ARTICLE III : La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2019, aux articles et chapitres correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7864H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020